

Championnat de France de pêche des carnassiers en bateau.

Bases Règlementaires

Manches Challenger Zones Nord / les 2 et 3 septembre 2017 / Château Guibert (Vendée 85).

Compétition de pêche aux leurres, en bateau. Deux manches de 7h.

1^{er} manche :

Accueil des compétiteurs et mise à l'eau 8h00

Briefing 9h30

Départ de la manche 10 h

Le départ sera effectué devant la mise à l'eau de bellenoüe par vague de cinq toutes les deux minutes. Les viviers et le port du gilet auront été contrôlé préalablement (passage au contrôle par vague devant le bateau « arbitre »). L'épreuve se déroule entre 10h00 et 17h00 sur l'ensemble du lac du Marillet autorisé à la navigation.

Les compétiteurs devront rejoindre la zone de retour (identique à la zone départ) pour 17h (plus décalage horaire des vagues).

2^{ème} manche :

Accueil des compétiteurs et mise à l'eau 6h30

Briefing 8h00

Départ de la manche 8h30

Le départ sera effectué devant la mise à l'eau de bellenoüe par vague de cinq toutes les deux minutes. Les viviers et le port du gilet auront été contrôlé préalablement (passage au contrôle par vague devant le bateau « arbitre »). L'épreuve se déroule entre 8h30 et 15h30 sur l'ensemble du lac du Marillet autorisé à la navigation.

Les compétiteurs devront rejoindre la zone de retour (identique à la zone départ) pour 15h30 (plus décalage horaire des vagues).

Poissons homologués : Perche : 25cm / Sandre : 50cm / Brochet : 60cm / Silure : 80cm (coeff 0,5)

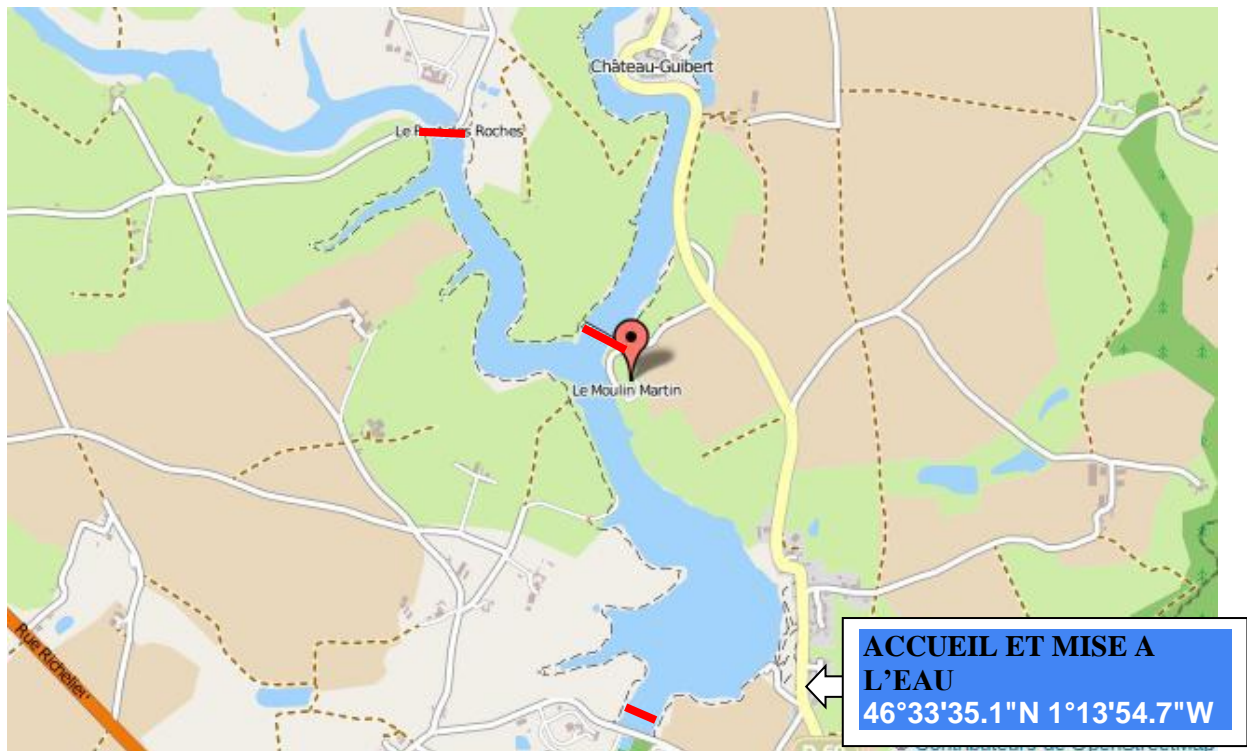
Les poissons seront présentés aux bateaux commissaires ou aux postes fixes, durant le temps de pêche pour y être mesurés. Le classement final s'effectuera au total des millimètres cumules, des 6 plus grands poissons, toutes espèces confondues.

La pêche sera interdite aux compétiteurs 7 jours avant l'open à partir du samedi 26 août inclus.

La violation de cette mesure ainsi que des conditions de navigation sur les sites entraînera la disqualification des contrevenants sans remboursement des frais d'inscription.

Recommandations :

Vous êtes invités à consulter le règlement officiel de la FFPS. Nous vous demandons d'être courtois envers les plaisanciers, organisateurs et arbitres ainsi qu'envers les gardes ou gendarmes en mesure d'effectuer des contrôles afférents au respect des règles en matière de police de pêche et de navigation.



Renseignements Rivasseau John 07.62.98.85.85